Association Sport

et Loisirs



Valrassienne



Les renouvellements de l'adhésion doivent être réalisés avant le 15/10/2025

Conformément à la décision prise à l'AG de 2024 la cotisation est de $30\mathfrak{C}$ par adhérents soit $60\mathfrak{C}$ pour les couples. Elle pourra être réglée par virement ou chèque.

<u>Par virement i</u> l suffira d'envoyer	le message ci-dessous à Denis : $\underline{mangenot denis 34350@gmail.com}$
NOM:	.Prénom :
Date de naissance : / /19	
Pour les couples NOM et Prénom	du conjoint :
Date de naissance : / /19	
Montant du règlement : fai	t par virement le : / /20

« Je certifie avoir pris connaissance de la **Charte du Randonneur**, du **règlement intérieur** et des **statuts de l'ASLV** consultables sur le site internet :

- <u>www.valrasrandosloisirs.com</u> (<u>onglet bureau</u>) et je m'engage à en respecter la teneur. »

<u>Par chèque</u> il conviendra de joindre au chèque le bulletin d'adhésion complet et signé et de remettre l'ensemble à Laurette ou un autre membre du bureau.

Le Bureau ASLV